



6^e rencontres romandes de recherche en éducation musicale

15 mai 2013

**HEP-Fribourg
Rue de Morat 36**

09h15 – 12h30

En partenariat avec la
Haute école pédagogique de Fribourg



Renseignements généraux

Lieu

HEP Fribourg, Rue de Morat 36, 1700 Fribourg

Heures

9h15-12h30

Plan de situation



Inscriptions

<http://www.asrrem.ch/asrrem/RRR.html>

Programme

Accueil

09h15 Pierre-François COEN, responsable du Service Recherche & Développement de la HEP-Fribourg et Président de l'ASRREM

La vidéo dans la formation des futurs enseignants

09h30 **Développer la pensée réflexive des futurs enseignants d'instrument par l'analyse vidéo**

Francis Dubé, professeur à l'Université Laval, Québec

La vidéo pour former des futurs enseignants

10h30 Discussion à partir de la présentation et d'un texte sur le thème : Gaudin, C. & Chaliès S. (2012). La vidéo dans la formation professionnelle des enseignants novices. *Revue française de pédagogie*, 178, 115-130.

11h15 **Pause**

Présentation de travaux d'étudiants

11h30 **La musique et le monde politique**

Prisca Sprunger (HEP-BEJUNE)

12h00 Autre présentation (étudiant à confirmer encore)

12h30 **Repas** en commun (pour ceux qui le souhaitent)

Développer la pensée réflexive des futurs enseignants d'instrument par l'analyse vidéo

Francis Dubé, Université Laval, Québec

La Faculté de musique de l'Université Laval offre un programme de master en didactique instrumentale qui vise à former des interprètes à l'enseignement de leur instrument. Dans le cadre de leur formation pédagogique, les étudiants analysent individuellement et collectivement leurs leçons d'instrument et ils doivent les critiquer en relevant et en justifiant les actions pédagogiques qu'ils jugent pertinentes ou devant être modifiées pour améliorer l'apprentissage de l'élève.

Pour faciliter, encadrer et développer les activités réflexives de l'étudiant sur le plan pédagogique, deux outils de formation ont été développés. D'abord, nous avons élaboré *Encode*, une application web qui permet aux étudiants d'analyser et de commenter des vidéographies de leurs leçons d'instrument ou celles de leurs collègues. Puis, nous avons adapté à l'enseignement instrumental l'outil COMÉGAM qui repose sur diverses composantes métacognitives : réflexions sur les stratégies, les tâches, sur soi, la planification, le contrôle et la régulation.

La communication expliquera comment ces deux outils sont exploités pour former les étudiants à la pédagogie instrumentale et de quelle manière ils favorisent le développement de leur pensée réflexive à titre de professeurs d'instrument.

La musique et le monde politique

Prisca Sprunger, HEP-BEJUNE

Dans certaines classes, l'enseignement musical ne semble pas satisfaisant. En 2005, un rapport du Conseil fédéral avait déjà relevé des manques manifestes dans ce domaine. En 2008, « Jeunesse et musique » a lancé une Initiative populaire en faveur de la promotion de la formation musicale. Le 23 septembre 2012, la votation sur un Contre-projet proposé par le Conseil fédéral a eu lieu. Tous les cantons ont accepté le nouvel article constitutionnel à une très nette majorité.

Comme le monde politique a une grande influence sur le monde de l'enseignement et que les Parlements représentent aussi la population, je me suis intéressée à l'idée que se fait le monde politique de la formation musicale à travers l'analyse des débats parlementaires au sujet de l'initiative qui ont eu lieu entre 2010 et 2012.

Le monde politique semble saisir l'importance de la musique. Il ne s'oppose pas à revaloriser la pratique musicale. Cependant, certains privilégient le fédéralisme et s'opposent à l'idée de légiférer sur un objet qui concerne les Cantons en priorité. Par ailleurs, beaucoup ne sont pas satisfaits de l'enseignement musical actuel et souhaitent voir des changements se réaliser que ce soit au moyen du PER ou de ce Contre-projet.

« L'enseignement » figure en troisième position dans les arguments énumérés par les Parlementaires. L'éducation musicale semble encore délaissée dans certaines classes, mais ces pratiques devront cesser. En effet, la mise en œuvre des plans d'études impose des objectifs harmonisés par régions linguistiques. Le PER prescrit des objectifs précis qui développeront les compétences nécessaires à l'enfant pour une bonne formation musicale élémentaire.

Dans le monde scolaire, l'utilité de la musique est parfois remise en question, pourtant, selon les spécialistes, elle est bénéfique pour le développement global de l'enfant, sa socialisation, pour travailler la mémorisation, etc. Les parlementaires ont été nombreux à s'appuyer sur ce type d'arguments pour défendre la musique. En effet, on constate dans ce travail que ce sont surtout des arguments périphériques à la musique et transversaux qui sont évoqués par les partisans de ce Contre-projet.

Enfin, par l'acceptation de cet article constitutionnel, le peuple et le monde politique veulent une formation musicale satisfaisante pour tous. Mais quels changements s'en suivront et seront-ils perceptibles dans les faits ?